

La faillite du Département Titres services et de l'ensemble de l'ALE de Chastre

**Ecolo communique et témoigne :
*Amateurisme, mauvaise gestion, attentisme***

Quelles conséquences localement ? Comment agir pour la suite ?

1. Situation

Faillite du département TS : liquidation début juillet.

Situation désastreuse de l'asbl quand Catherine Watteyne est arrivée (modifications des statuts pas publiés, plus de trésorier, membres du CA peu concernés, problèmes administratifs...)

En conseil communal, nous avons interpellé tout en gardant de la réserve sur ce dossier pour ne pas nuire aux travailleuses

Une somme de 40.000 euros, correspondant à la garantie donnée par la Commune à la Banque Belfius pour lancer le projet, a été inscrite au budget par la modification budgétaire du mois de juin dernier.

Quelles sont les autres pertes possibles liées à la fermeture de l'asbl ? Nous devons analyser les comptes finaux, que nous n'avons pas encore vus... C'est l'argent des contribuables Chastrais, ils doivent donc être mis au courant des erreurs qui ont mené à cette situation !

2. Constats : Identification des problèmes liés à la gestion et au fonctionnement

La situation de départ est la création, en 2009, d'un département Titres services dans le cadre de l'ALE. Ce département, comme activité commerciale, censée être rentable, avait pour but de redynamiser la structure tout en ayant des objectifs sociaux d'insertion professionnelle.

Le trésorier, M. Guerlus (alors chef de file du MR local !) démissionne de cette fonction et est chargé (sur base de quel contrat ? pourquoi lui ?) de constituer un portefeuille de clients et de travailleuses avec des honoraires atteignant +/- 30.000€ en 6 mois. Il travaille de manière isolée (ne s'entend pas avec la préposée de l'ALE et ne remplit pas le formulaire de l'ONEM à temps, formulaire qui aurait permis d'alléger la facture de rétrocession de l'ONEM (par le renfort d'une personne ressource extérieure).

L'étude du CREDAL réalisée sur base des informations dont ce service disposait et n'incluant pas la rétrocession trimestrielle de 10.000 euros.

En attendant, l'asbl a fonctionné sans trésorier pendant 2 ans.

Le CA n'a pas reçu toutes les informations : PV incomplets ou pas clairs, « tourisme » des administrateurs
En 2012, il y a la création d'un bureau pour améliorer la transparence.
Les questions sont venues d'un petit groupe, dont C. Watteyne, Ecolo.

L'esprit de la présidence assurée par Michel Pierre, devenu échevin aujourd'hui (et qui en a fait un argument électoral). Comme Président de l'ALE, peu impliqué, il gère ce projet comme un projet personnel, et comme un « directeur » d'une structure ...

Il y a méconnaissance des procédures imposées aux asbl ; pas de consultation des communes qui avaient déjà introduit le système, pas de concertation plus large avec les acteurs du social, CPAS...

Amateurisme, politique d'accompagnement des travailleurs, attentisme, pression exercée à différents niveaux de pouvoir, jeu d'influence, même si plusieurs réunions d'information et transmission des données... à la demande d'Ecolo, toujours, sinon rien ?

Le CA est composé de 8 membres et 4 personnes réellement actives

Absence de dynamique collective et d'animation des réunions

Travail réalisé par la déléguée ECOLO

- Rappel et mise à disposition des règles de fonctionnement d'une asbl (la loi, le mémento)
- Vu les enjeux financiers, prise d'une assurance pour les administrateurs.

Problèmes financiers :

- engagement de la responsable administrative du département TS, à mi-temps, sans projection à long terme sur la quantité de travail à assumer et alors que le travail administratif était plus important ; puis renforcement de l'équipe
- avantages de départ consentis aux ouvrières : frais de déplacements, frais et gsm et chèques repas
- rétrocession à l'ONEM de 10.000 euros par trimestre : l'appui administratif de la part de l'ALE n'a pas été effectif alors qu'il a été facturé par l'ONEM.

La faillite se profilait !

Il n'y a pas de synergie entre l'asbl ALE et le département des TS n'a pas eu lieu, par exemple l'encodage de la comptabilité de l'asbl

Devant ces difficultés :

Le comptable a mis en évidence la non viabilité financière de la structure à cause de la disparition progressive des réductions de charges sociales pour les employées, l'interdiction de diminuer les avantages sociaux de départ (supprimer les chèques repas), le taux d'absentéisme en augmentation. L'identification du problème est faite dès le mois de février : il y a eu la suppression des petits contrats, la réduction des coûts ; cependant...

- la décision du CA de fermeture du département Titres services n'a pas été mise en œuvre par le président de l'ALE (seulement en juin)
- au contraire, il a pris des décisions seul : notamment d'engager un autre comptable pour vérifier les chiffres du premier, et proposer la suppression des chèques repas.

Cela n'a pas suffi pour sauver l'asbl.

3. Ecolo se pose de nombreuses questions

- L'asbl ALE n'a-t-elle pas servi de moyen pour satisfaire l'ambition personnelle du président comme argument électoral et pour obtenir un poste d'échevin ?

- On constate un manque de compétences et de conscience de travailler en commun : manque de confiance dans les intervenants
- Des fautes ont été commises dans le fonctionnement de l'asbl : absence de trésorier - et pas de vision à long terme
- N'est-ce pas téméraire ? le président a pris le poste et décidé d'assumer de telles responsabilités, souvent seul !
- La manière dont les travailleurs ont été informés de leur licenciement avec arrêt immédiat (par sms) et le manque de considération des utilisateurs des services.
- Le manque de professionnalisme du Conseil d'administration et les conséquences : leur situation aujourd'hui sur la population locale (les travailleuses ont servi d'otages, coupure immédiate des services locaux sans en avertir les utilisateurs).

4. Comment réagir pour la suite ?

Nous n'avons pas d'information, sur les frais liés à la clôture, par le liquidateur ? Son rapport est-il accessible ? Y a-t-il eu détection de fraudes éventuelles ? Que va couvrir le fonds de fermeture des entreprises (l'expert comptable, le liquidateur à 200 euros de l'heure !)...

Quand les réponses vont-elles venir ? La relance d'une ALE obligatoire et reprise des services locaux (distribution des repas, garderie dans les écoles,...) nous interpelle ! Nous craignons que l'on reproduise le mauvais fonctionnement de l'ancienne asbl.

L'ALE de Chastre, excepté pour les garderies et le jardinage, ne fonctionnait pas de manière à valoriser les compétences des chômeurs existant sur Chastre...

Il y a nécessité de créer davantage de synergies et des liens avec les services d'insertion professionnelle locaux avec le CPAS – enjeu pour la commune devant le nombre de chômeurs : selon les chiffres de l'IWEPS (<http://www.iweps.be/sites/default/files/c25117.pdf> page 10) : il y a 355 personnes actives inoccupées.

Le nombre de chômeurs croît plus vite que le nombre de travailleurs : entre 2009 et 2010... + 13 travailleurs ; + 23 chômeurs ! La commune elle-même ne prend pas la mesure de ce défi. Elle consacre d'ailleurs à l'emploi... 620 euros (budget initial 2013), financé - par subside- de la Région wallonne ! L'ALE a été subventionnée pour démarrer, devra-t-elle l'être à nouveau ? Des maisons de l'emploi, supra communales, devraient être créées mais quand ? Or, les besoins de remise à l'emploi sont là ! Les ALE ont pour objectif de remettre des personnes à l'emploi, et l'ALE dispose d'un budget pour la formation des personnes en recherche d'emploi... qu'elle n'utilise pas !

ECOLO Chastre demande que le Collège communal tire les conséquences politiques de cette mauvaise gestion !

Interrogée au Conseil communal ce lundi, la majorité ICr ne souhaite pas répondre et attend !